

Bordereau attestant l'exactitude des informations - REIMS - 5103 - Documents comptables (B-S) -  
Dépôt le 01/07/2025 - B2025/004915 - 1957 B 00009 - 335 780 094 - ATELIERS ROCHE

*Extrait certifié conforme à l'original*  
**La Présidente, COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE BUSSY SA,**  
*Représentée par sa Directrice Générale, Marthe PRUNIER*



**ATELIERS ROCHE**  
**Société par actions simplifiée au capital de 3.000.000 euros**  
**Siège social : 15, boulevard Marcelin Berthelot 51100 REIMS**  
**335 780 094 R.C.S. REIMS**



### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2024 ci-après :

En euros :

Résultat de l'exercice	431 253,45
Report à nouveau	-3 562 987,58
Sous-total à affecter	<u>-3 131 734,13</u>

A l'actionnaire : 0,00

Affectation au report à nouveau	-3 131 734,13
Affectation aux réserves facultatives	0,00
Nouveau report à nouveau	<u>-3 131 734,13</u>

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

*copie certifiée conforme  
Pour la Prélidate, CIF de Bussey,  
la Directrice Générale*  
N° 2050-SD 2025

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : ATELIERS ROCHE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois \* 1 2  
 Adresse de l'entreprise 15 bld Marcelin Berthelot 51052 REIMS Cedex Durée de l'exercice précédent \* 1 2  
 Numéro SIRET\* 3 3 5 7 8 0 0 9 4 0 0 0 1 7 Néant  \*

				Exercice N clos le.							
				3	1	1	2	2	0	2	4
				Brut		Amortissements, provisions		Net			
				1		2		3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA									
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB			AC					
		Frais de développement *	CX			CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	192 054		AG	192 054				
		Fonds commercial (1)	AH			AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ			AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN			AO					
		Constructions	AP			AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	6 669 498		AS	6 253 495				416 003
		Autres immobilisations corporelles	AT	536 347		AU	313 104				223 243
		Immobilisations en cours	AV			AW					
		Avances et acomptes	AX			AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			CT					
		Autres participations	CU			CV					
		Créances rattachées à des participations	BB			BC					
		Autres titres immobilisés	BD	153		BE					153
Prêts		BF	141 259		BG					141 259	
Autres immobilisations financières *		BH			BI						
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	7 539 311		BK	6 758 653				780 658	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	390 454		BM	230 255			160 199	
		En cours de production de biens	BN	1 172 619		BO	56 766			1 115 853	
		En cours de production de services	BP			BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR			BS					
		Marchandises	BT			BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	4 690		BW					4 690	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 010 295		BY	66 490				943 805
		Autres créances (3)	BZ	178 483		CA					178 483
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB			CC					
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD			CE					
Disponibilités		CF	3 277 123		CG					3 277 123	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	20 287		CI					20 287	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	6 053 950		CK	353 511				5 700 439	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW									
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM									
Écarts de conversion actif *	CN										
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	13 593 261		IA	7 112 164				6 481 097	

© Sage	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	66 490
	Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		66 490

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		ATELIERS ROCHE		Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....			DA	3 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/> )			DC		
	Réserve légale (3)			DD	300 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="BI"/> )			DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/> )			DG	917 916	
	Report à nouveau			DH	(3 562 988)	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	431 253	
	Subventions d'investissement			DJ	35 005	
	Provisions réglementées *			DK		
	<b>TOTAL (I)</b>			DL	1 121 188	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN	26 550	
	<b>TOTAL (II)</b>			DO	26 550	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	843 852	
	Provisions pour charges			DQ	110 168	
	<b>TOTAL (III)</b>			DR	954 020	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 153 896	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/> )			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	1 342 006	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	980 679	
	Dettes fiscales et sociales			DY	531 821	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	2 033	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	368 904	
<b>TOTAL (IV)</b>			EC	4 379 339		
Ecart de conversion passif *			ED	(V)		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			EE	6 481 097		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
		Écart de réévaluation libre			ID	
		Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 595 888	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

		Désignation de l'entreprise : ATELIERS ROCHE						Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N								
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	69 227	FB	208 111	FC			277 338	
	biens *	FD	6 896 325	FE	952 551	FF			7 848 876	
	Production vendue services*	FG	123 248	FH	18 861	FI			142 109	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	7 088 800	FK	1 179 523	FL			8 268 323	
	Production stockée*					FM			(806 099)	
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO			7 333	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP			660 101	
	Autres produits (1) (11)					FQ			26 444	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR			8 156 102
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			13 334	
	Variation de stock (marchandises)*					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			1 397 902	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			177 481	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW			2 406 905	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX			111 691	
	Salaires et traitements*					FY			1 844 068	
	Charges sociales (10)					FZ			693 030	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*					GA			302 228
		Sur immobilisations					GB			
		- dotations aux provisions					GC			296 745
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD			516 962	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE			126 011	
	Autres charges (12)					GF			7 886 355	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GG			269 747	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GH				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GI				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GJ				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL			63 415	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM				
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN			213	
	Différences positives de change					GO				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP			63 628	
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GQ				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GR			14 836	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS			19	
	Différences négatives de change					GT				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU			14 855	
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GV			48 772	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GW			318 519	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>										

Désignation de l'entreprise <u>ATELIERS ROCHE</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	144 583
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	144 583
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	25 846
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	6 003
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	31 849
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	112 734
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	8 364 313
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	7 933 060
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	431 253
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	300 428
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	74	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
SUBVENTION BPI		106 200	
QUOTE PART SUBVENTION INVESTISSEMENT		5 783	
VENTE FONDS DE COMMERCE		2 400	
VENTE BIENS		30 200	
PENALITES SUR MARCHES	25 846		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.



CADRE A										Augmentations		Néant <input type="checkbox"/> *										
Désignation de l'entreprise : ATELIERS ROCHE										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste								
IMMOBILISATIONS										1		2		3								
TOTAL I										CZ		D8		D9								
TOTAL II										KD		KE		KF								
CORPORELLES	Frais d'établissement et de développement																					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										193 254											
	Terrains										KG		KH		KI							
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9		KJ		KK		KL										
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1		KM		KN		KO										
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				Dont Composants		M2		KP		KQ										
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants		M3		KS		KT		KU									
	Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV		412 651		KW		KX							
	Matériel de transport *								KY		35 004		KZ		LA							
	Matériel de bureau et mobilier informatique								LB		93 552		LC		LD							
	Emballages récupérables et divers *								LE				LF		LG							
	Immobilisations corporelles en cours										LH		LI		LJ							
	Avances et acomptes										LK		LL		LM							
	TOTAL III										LN		LO		LP							
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										7 253 648											
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M		8T							
	Autres participations										8U		8V		8W							
	Autres titres immobilisés										IP		153		IR		IS					
	Prêts et autres immobilisations financières										IT		129 158		IU		12 101					
	TOTAL IV										LQ		129 311		LR		12 101					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		7 576 212		ØH		ØJ		12 101				
CADRE B										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence								
IMMOBILISATIONS										par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice								
										1		2		3		4						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										IN		CØ		DØ		D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										IO		LV		1 200		LW		192 054		IX	
CORPORELLES	Terrains										IP		LX		LY		LZ					
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC												
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF												
		Inst. gales, agencés et am. de constructions				IS		MG		MH		MI										
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT		MJ		42 943		MK		6 669 498		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		4 036		MN		408 614		MO						
		Matériel de transport				IV		MP		35 004		MQ		MR								
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		823		MT		92 728		MU						
		Emballages récupérables et divers*				IX		MV				MW		MX								
	Immobilisations corporelles en cours										MY		MZ		NA		NB					
Avances et acomptes										NC		ND		NE		NF						
TOTAL III										IY		NG		47 802		NH		7 205 845		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU		M7		ØW					
	Autres participations										IØ		ØX		ØY		ØZ					
	Autres titres immobilisés										II		2B		153		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E		141 259		2F		2G			
	TOTAL IV										I3		NJ		141 412		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		ØK		49 002		ØL		7 539 311		ØM		

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2025

Exercice N clos le 31 / 12 / 20 / 24

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: ATELIERS ROCHE

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**

**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6

## AMORTISSEMENTS

N° 2055-SD2025

Désignation de l'entreprise		ATELIERS ROCHE						Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortus de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	187 255	PF	4 798	PG		PH	192 054
<b>TOTAL I</b>		RK	187 255	RM	4 798	RN		RO	192 054
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	6 044 099	QA	250 431	QB	41 034	QC	6 253 495
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	151 790	QE	38 340	QF	1 175	QG	188 955
	Matériel de transport	QH	35 004	QI		QJ		QK	35 004
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	81 276	QM	8 659	QN	790	QO	89 144
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		QU	6 312 169	QV	297 429	QW	42 999	QX	6 566 599
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>		ØN	6 499 424	ØP	302 228	ØQ	42 999	ØR	6 758 653
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
Inst. gales, agenc. et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
<b>TOTAL III</b>									
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général sans valeur (NP + NQ + NR)	NW	Total général sans valeur (NS + NT + NU)		NY	Total général sans valeur (NW - NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>ATELIERS ROCHE</u> Néant <input type="checkbox"/> *					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A 40 423	4B 481 252	4C 33 123	4D 488 552
	Provisions pour garanties données aux clients	4E 319 778	4F 35 522	4G	4H 355 300
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J 5 450	4K	4L 5 450	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X 15 246	4Y 188	4Z	5A 15 434
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V 140 460	5W	5X 45 726	5Y 94 734
	<b>TOTAL II</b>	5Z 521 357	6A 516 962	6B 84 299	6C 954 020
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N 206 204	6P 230 255	6R 149 438	6S 287 021
	Sur comptes clients	6T 125 936	6U 66 490	6V 125 936	6W 66 490
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
<b>TOTAL III</b>	7B 332 140	7C 296 745	7D 275 374	7E 353 511	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C 853 497	7D 813 707	7E 359 673	7F 1 307 531	
	- d'exploitation	UE 813 707	UF 359 673		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.					



8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

N° 2057-SD 2025

Désignation de l'entreprise :		ATELIERS ROCHE		Néant <input type="checkbox"/>			
<b>CADRE A</b>		<b>ÉTAT DES CRÉANCES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP	141 259	UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	66 490		66 490	
	Autres créances clients		UX	943 805	943 805		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (UO) )		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	26 665	26 665		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	142 924	142 924	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	8 894	8 894	
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR				
	Charges constatées d'avance		VS	20 287	20 287		
	<b>TOTAUX</b>			VT	1 350 324	VU	1 142 575
REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	12 101			
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
<b>CADRE B</b>		<b>ÉTAT DES DETTES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 153 896	712 450	441 446	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	980 679	980 679			
Personnel et comptes rattachés		8C	290 801	290 801			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	193 723	193 723			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	29 261	29 261		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	18 036	18 036		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 033	2 033			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	368 904	368 904			
<b>TOTAUX</b>			VY	3 037 334	VZ	2 595 888	
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	705 965			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ATELIERS ROCHE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122024		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	431 253	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	4 317	XE 6 858		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	2 541			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		XW		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8	
	à long terme - imposées aux taux de 0%							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme				WN	
							WO		
- Plus-values soumises au régime des fusions							XR		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	
							M8		
Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro									
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							TOTAL I	WR 438 111	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
	- imposées au taux de 0 %							WH	
	- imposées au taux de 19 %							WP	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
	- imputées sur les déficits antérieurs							XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :			Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)									
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								
	Majoration d'amortissement*								
	Abattement sur le bénéfice des participations	France Rurale - Revitalisation - (FRRI) (44 quinquies A)	HT	Entreprises nouvelles 44 actives		L2	Zones d'entreprises innovantes (art.44 septies A)		L5
		Société d'investissement immobilière coides (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défilée (44 septies C)		PA			
		ZFU-TE (art 44 octies A)	ØV	Bassin d'emploi à réajuster (art.44 bis(secteur))		IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quater(secteur))		XC
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sex(secteur))		PP	Zone de revitalisation rurale (44 quinquies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septies)		PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies)	X9	80 125		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 décies E)	YH	XG 80 125		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies A)	YA			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies C)	YC			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies B)	YB			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies D)	YD			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies F)	YI			Créance déduite par le report en arrière de déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies G)	YL							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
							Y2		

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A-SD 2025

<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>		TOTAL II	XH	85 575
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI		
	déficit (II moins I)		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL	
<b>RÉSULTAT FISCAL</b> BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO	

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD



10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD2025

Désignation de l'entreprise <b>ATELIERS ROCHE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	223 271
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
PERTES A TERMINAISON	8X	8Y	5 450
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO 5 450
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 23 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert)

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SC2025

Désignation de l'entreprise		ATELIERS ROCHE		Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(2 417 416)	AFFECTATIONS	- Réserves légales	ZB			
					- Autres réserves	ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(1 145 571)		Dividendes	ZE			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF			
	<b>TOTAL I</b>	ØF	(3 562 988)		Report à nouveau	ZG	(3 562 988)		
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH	(3 562 988)	
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>							Exercice N :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier		( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier					YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus					YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance					YT	610 819		
	— Locations, charges locatives et de copropriété		( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	278 737	XQ	284 529		
	— Personnel extérieur à l'entreprise					YU	780		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	720 998		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV			
	— Autres comptes		( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		ST	789 779		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	2 406 905		
	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW	41 130		
IMPÔTS ET TAXES	— Autres impôts, taxes et versements assimilés		( dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS		9Z	70 561		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	111 691		
	— Montant de la T.V.A. collectée					YY	964 050		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	491 244		
	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*					ØB	1 757 418		
DIVERS	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*					ØS			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%		
	— Numéro de centre de gestion agréé*		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-4 prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		ZR		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG		
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH		
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC
Groupe : résultat d'ensemble.		JD	2 339 147	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	51568015500014		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*						Valeur d'origine*		Valeur nette réévaluée*		Amortissements pratiqués en franchise d'impôt		Autres amortissements*		Valeur résiduelle	
①						②		③		④		⑤		⑥	
I - Immobilisations *	1	FONDS DE CO				1 200								1 200	
	2	BIENS CORPO 29012021				46 979				42 209				4 770	
	3	MATERIEL IN 19112021				823				790				34	
	4														
	5														
	6														
	7														
	8														
	9														
	10														
	11														
	12														
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>						<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>									
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧				Court terme ⑨		Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪				
								19%	15 % ou 12,8 %	0 %					
I - Immobilisations *	1	2 400				1 200		1 200							
	2	30 000				25 230		25 230							
	3	200				166		166							
	4														
	5														
	6														
	7														
	8														
	9														
	10														
	11														
	12														
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés				+									
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés				+									
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale				+									
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée				+									
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice													
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme													
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*													
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑫						26 597									
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑬										(B) (Ventilation par taux)			(C)		
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑭															



Désignation de l'entreprise : ATELIERS ROCHE Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ou 12,8%	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\***

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑥= ②+ ③- ④- ⑤
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

N° 2059-D-SD2025

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>ATELIERS ROCHE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-<del>g</del> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

## DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD2025

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

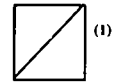
Désignation de l'entreprise : ATELIERS ROCHE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le 01012024		et clos le 31122024	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel : *	YP		43
	dont apprentis	YF	1
	dont handicapés	YG	1
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		8 268 323
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
	<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	8 268 323
<b>II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		26 444
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		7 333
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Retrèvements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	33 778
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats	ON		2 250 077
Variation négative des stocks	OQ		983 580
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		1 283 534
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		5 792
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		126 011
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
	<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	4 648 995
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	3 653 106
<b>V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	AC/SA		3 653 106
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		8 268 323
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		37
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		183 496 527
Période de référence	GY	du 01012024	GZ au 31122024
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises, qualification des effectifs.

N° de dépôt

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société )



Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31122024 N° SIRET 33578009400017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ATELIERS ROCHE

ADRESSE (voie) 15 bld Marcelin Berthelot

CODE POSTAL 51052 VILLE REIMS Cedex

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5		Total des lignes P3 + P4	P6	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE BUSSY  
N° SIREN (si société établie en France) 515680155 % de détention 100, Nb de parts ou actions 30000  
Adresse : N° Voie  
Code Postal 52300 Commune JOINVILLE Pays

Forme juridique Dénomination  
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions  
Adresse : N° Voie  
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination  
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions  
Adresse : N° Voie  
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination  
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions  
Adresse : N° Voie  
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)  
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions  
Naissance : Date N° Département Commune Pays  
Adresse : N° Voie  
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)  
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions  
Naissance : Date N° Département Commune Pays  
Adresse : N° Voie  
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD2025

N° de dépôt

[ ]

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital )

[ ] (1)

Néant [ ] \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 3 3 5 7 8 0 0 9 4 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ATELIERS ROCHE

ADRESSE (voie) 15 bld Marcelin Berthelot

CODE POSTAL 51052 VILLE REIMS Cedex

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Table with 8 rows for filial details. Each row contains: Forme juridique, Dénomination, N° SIREN (si société établie en France), % de détention, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme  
Pour la Présidente, C.F. de Bussy,  
la Directrice Générale



KPMG SA  
2 rue Pierre Simon de Laplace  
BP 65811  
57078 Metz

# ATELIERS ROCHE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024  
ATELIERS ROCHE  
15 boulevard Marcelin Berthelot 51100 REIMS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92068 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
2 rue Pierre Simon de Laplace  
BP 65811  
57078 Metz

## **ATELIERS ROCHE**

15 boulevard Marcelin Berthelot 51100 REIMS

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'associé unique de la société ATELIERS ROCHE,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ATELIERS ROCHE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Metz, le 18 juin 2025

KPMG SA

**Sandrine  
Demesse** Signature numérique  
de Sandrine Demesse  
Date : 2025.06.18  
09:37:31 +02'00'

Sandrine DEMESSE

Associée

# Bilan Actif

ATELIERS ROCHE

Période du 01/01/24 au 31/12/24  
Edition du 10/04/25  
Devise d'édition

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	192 054	192 054		4 798
Fonds commercial				1 200
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>192 054</b>	<b>192 054</b>		<b>5 998</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	6 669 498	6 253 495	416 003	668 343
Autres immobilisations corporelles	536 347	313 104	223 243	273 136
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>7 205 845</b>	<b>6 566 599</b>	<b>639 246</b>	<b>941 479</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	152		152	152
Prêts	141 259		141 259	129 158
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>141 412</b>		<b>141 412</b>	<b>129 310</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>7 539 311</b>	<b>6 758 653</b>	<b>780 658</b>	<b>1 076 788</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières et approvisionnement	390 454	230 255	160 199	418 496
Stocks d'en-cours de production de biens	1 172 619	56 766	1 115 853	1 921 952
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
<b>TOTAL stocks et en-cours :</b>	<b>1 563 073</b>	<b>287 021</b>	<b>1 276 052</b>	<b>2 340 448</b>
<b>CRÉANCES</b>				
Avances, acomptes versés sur commandes	4 690		4 690	7 607
Créances clients et comptes rattachés	1 010 295	66 490	943 805	1 629 314
Autres créances	178 483		178 483	199 938
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL créances :</b>	<b>1 193 468</b>	<b>66 490</b>	<b>1 126 978</b>	<b>1 836 859</b>
<b>DISPONIBILITÉS ET DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 277 123		3 277 123	1 754 862
Charges constatées d'avance	20 287		20 287	56 634
<b>TOTAL disponibilités et divers :</b>	<b>3 297 410</b>		<b>3 297 410</b>	<b>1 811 496</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>6 053 950</b>	<b>353 511</b>	<b>5 700 439</b>	<b>5 988 803</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>13 593 260</b>	<b>7 112 164</b>	<b>6 481 097</b>	<b>7 065 591</b>

# Bilan Passif

ATELIERS ROCHE

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Edition du 10/04/25

Devise d'édition

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
<b>SITUATION NETTE</b>		
Capital social ou individuel dont versé	3 000 000	3 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	300 000	300 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	917 916	917 916
Report à nouveau	(3 562 988)	(2 417 416)
<b>Résultat de l'exercice</b>	431 253	(1 145 571)
<b>TOTAL situation nette :</b>	<b>1 086 182</b>	<b>654 929</b>
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	35 005	40 789
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 121 188</b>	<b>695 717</b>
<b>Produits des émissions de titres participatifs</b>		
Avances conditionnées	26 550	168 150
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>26 550</b>	<b>168 150</b>
<b>Provisions pour risques</b>	<b>843 852</b>	<b>365 651</b>
Provisions pour charges	110 168	155 706
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>954 020</b>	<b>521 357</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 153 896	1 858 762
Emprunts et dettes financières divers		
<b>TOTAL dettes financières :</b>	<b>1 153 896</b>	<b>1 858 762</b>
<b>AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS</b>	<b>1 342 006</b>	<b>1 853 841</b>
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	980 679	895 993
Dettes fiscales et sociales	531 821	779 778
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 033	291 992
<b>TOTAL dettes diverses :</b>	<b>1 514 534</b>	<b>1 967 763</b>
<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>368 904</b>	
<b>DETTES</b>	<b>4 379 339</b>	<b>5 680 366</b>
<b>Ecarts de conversion passif</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>6 481 097</b>	<b>7 065 591</b>

# Compte de Résultat (Première Partie)

ATELIERS ROCHE

Période du 01/01/24 au 31/12/24  
Edition du 10/04/25  
Devise d'édition

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
Ventes de marchandises	69 227	208 111	277 338	255 799
Production vendue de biens	6 896 325	952 551	7 848 876	8 699 411
Production vendue de services	123 248	18 861	142 109	329 029
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>7 088 800</b>	<b>1 179 523</b>	<b>8 268 323</b>	<b>9 284 239</b>
Production stockée			(806 099)	(848 230)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			7 333	35 333
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			660 101	1 022 119
Autres produits			26 444	4 496
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>8 156 102</b>	<b>9 497 957</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b>				
Achats de marchandises [et droits de douane]			13 334	20 268
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 397 902	2 830 628
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			177 481	4 201
Autres achats et charges externes			2 406 905	3 050 412
<b>TOTAL charges externes :</b>			<b>3 995 622</b>	<b>5 905 509</b>
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>			111 691	140 896
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
Salaires et traitements			1 844 068	2 921 551
Charges sociales			693 030	1 108 209
<b>TOTAL charges de personnel :</b>			<b>2 537 097</b>	<b>4 029 760</b>
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			302 228	329 998
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			296 745	125 552
Dotations aux provisions pour risques et charges			516 962	145 630
<b>TOTAL dotations d'exploitation :</b>			<b>1 115 934</b>	<b>601 180</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			126 011	13 147
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>7 886 355</b>	<b>10 690 492</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>269 747</b>	<b>(1 192 535)</b>

# Compte de Résultat (Seconde Partie)

ATELIERS ROCHE

Période du 01/01/24 au 31/12/24  
Edition du 10/04/25  
Devise d'édition

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>269 747</b>	<b>(1 192 535)</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	63 415	3 010
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	213	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>63 628</b>	<b>3 010</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	14 836	13 889
Différences négatives de change	19	157
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>14 855</b>	<b>14 046</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>48 772</b>	<b>(11 036)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>318 519</b>	<b>(1 203 571)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	144 583	5 783
Reprises sur provisions et transferts de charges		22 700
	<b>144 583</b>	<b>28 483</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	25 846	16 578
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6 003	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	<b>31 849</b>	<b>16 578</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>112 734</b>	<b>11 905</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices		(46 095)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>8 364 313</b>	<b>9 529 450</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>7 933 060</b>	<b>10 675 021</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>431 253</b>	<b>(1 145 571)</b>

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Exercice clos le : 31/12/2024  
Désignation de l'entreprise : SAS ATELIERS ROCHE  
Siège Social : 15 Bvd Marcelin BERTHELOT - 51100 REIMS  
N° SIRET : 33578009400017  
Code APE : 2562B  
RCS de : REIMS

Les informations qui suivent constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31 décembre 2024**, dont le total Bilan est de **6 0481 097 euros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de **431 253 euros**. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### 1 Faits majeurs

#### *1.1 Faits caractéristiques de l'exercice*

En date du 01/02/2024, le fonds de commerce dans lequel est exploitée l'activité de « paliers-métal blanc-coussinets » connue sous l'enseigne ALC Bearings a été cédé à la société Fonderie et Aciérie de Denain.

La vente a été réalisée moyennant le prix de 32 400 euros, qui s'applique aux éléments incorporels et corporels.

Par ailleurs, un stock de matières premières a été cédé également à la société Fonderie et Aciérie de Denain au prix de 50 127,67 euros.

En ce qui concerne la continuité d'exploitation, il faut noter que la société est de manière générale soutenue par le Groupe par le biais de commandes de sous-traitance du groupe CIF, notamment de CMD Engrenages et Réducteurs et de Ferry-Capitain.

#### *1.2 Règles et méthodes comptables*

Les comptes et annexes sont présentés en euros.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ont été élaborés et présentés conformément aux règles édictées au Plan Comptable Général dont le règlement n°

2020-09 a été adopté par l'Autorité des normes comptables en date du 4 décembre 2020 et homologué par l'arrêté du 29 décembre 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 soit une durée de 12 mois.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques en euros sauf exception indiquée aux paragraphes 1.2.1 et suivants, le cas échéant.

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a eu aucun changement de méthode ni changement de présentation des comptes annuels ou description des changements de méthode ou présentation étant intervenus avec mention de l'impact sur le résultat et les capitaux propres autre que ceux mentionnés dans les faits caractéristiques (§ 1.1).

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

### **1.2.1 Immobilisations**

Pour mémoire, l'option retenue par la société pour la première application de l'approche par composants, conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03), a été la méthode prospective de réallocation des valeurs comptables qui a consisté à répartir la valeur nette comptable des éléments d'actif telle qu'elle figurait au bilan d'ouverture de l'exercice 2005 entre la structure et les composants.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les durées d'amortissement fiscales retenues correspondent aux durées d'usage fiscales.

#### **1.2.1.1 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont enregistrés sous le mode de calcul linéaire en comptabilité. Un amortissement dérogatoire est passé par différence entre le calcul basé sur la durée fiscale et sur la durée comptable.

Les durées d'amortissement comptables retenues correspondent aux durées réelles d'utilisation attendues lors de l'investissement, à savoir :

Type	Composants	Durée d'utilité moyenne
Bâtiments	Génie civil	20 à 30 ans
Matériel Industriel	Machine (bâti / mécanique / électrique / four) Electronique	5 à 8 ans  5 ans
Agencements et agencements Matériels	Génie civil Montage	10 à 15 ans 7 ans
Ponts roulants	Chemin de roulement Matériel	7 ans 7 ans
Construction	Fondations Murs et aménagements Toit	20 à 30 ans 10 à 20 ans 10 à 20 ans
Matériel Informatique	Unité Centrale Périphérique Logiciel	3 ans 2 ans 1 an
Appareillages Equipements Mobilier de bureau Matériel de transport	Unité Unité Unité Unité	De 3 à 5 ans De 3 à 5 ans De 3 à 5 ans De 3 à 5 ans
Frais accessoires	Rattachables à un composant Non rattachables directement à un composant	Durée du composant Au prorata des différents composants

### 1.2.1.2 Immobilisations incorporelles

#### 1.2.1.2.1 Logiciels

Les logiciels informatiques sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur une durée de 12 mois. Les logiciels à usage industriel sont amortis sur une durée de 3 ans.

#### 1.2.1.3 Immobilisations financières : participations et autres titres immobilisés

La valeur est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires ; lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute ou lorsque les perspectives la justifient, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## **1.2.2 Actif circulant**

### **1.2.2.1 Stocks**

Les stocks d'approvisionnement et marchandises sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Pour les affaires partiellement exécutées à la clôture, la société retient la méthode de comptabilisation de l'affaire à l'achèvement

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production, comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production en fonction du niveau normal d'activité du personnel.

Les frais financiers, de recherche et de développement et d'administration générale sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

### **1.2.2.2 Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale en euros. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **1.2.2.3 Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération, au cours du jour et au cours garanti pour les charges, au cours garanti pour les produits.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

### **1.2.2.4 Valeurs mobilières de placement**

La valeur est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires ; lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## **1.2.3 Provisions**

### **1.2.3.1 Provisions réglementées**

Il n'y a pas d'amortissements dérogatoires et plus de provision pour hausse des prix.

### **1.2.3.2 Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges sont évaluées selon les risques estimés par la société et ses conseils, sur la base d'écrits officiels ou dans le cadre des procédures de traitement de litiges ou de réclamations clients.

## 2 Informations relatives au bilan

### 2.1 Actif

#### 2.1.1 Tableau des immobilisations

Voir tableau 2054 joint

#### 2.1.2 Tableau des amortissements

Voir tableau 2055 joint

#### 2.1.3 Liste des filiales et participations

Néant

#### 2.1.4 Frais d'établissement

Néant

#### 2.1.5 Etat des stocks

Catégories de stocks	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette
Marchandises	390 454	230 255	160 199
Encours	1 172 619	56 766	1 115 853
Produits finis	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 563 073</b>	<b>287 021</b>	<b>1 276 052</b>

#### 2.1.6 Echéances des créances

Voir tableau 2057 cadre A joint

#### 2.1.7 Charges constatées d'avance

Ces charges comprennent :

Maintenance et autres services	3 156
Contrats informatiques	12 500
Assurance	4 631
<b>Total</b>	<b>20 287</b>

#### 2.1.8 Transfert de charges

Remboursement Prévoyance	29 075
Remboursement IFC	29 818
Autres	241 535
<b>Total</b>	<b>300 428</b>

### 2.1.9 Etat du portefeuille et provisions

Néant

## 2.2 Passif

Composition du capital social

Nombre de titres à l'ouverture de l'exercice :	30 000
Nombre de titres à la clôture de l'exercice :	30 000
Valeur nominale :	100
Montant du capital social à l'ouverture :	3 000 000
Montant du capital social :	3 000 000

Le capital social est entièrement libéré.

### 2.2.1 Tableau d'évolution des capitaux propres

	N-1	N	Variation
Capital	3 000 000	3 000 000	-
Réserves	1 217 916	1 217 916	-
Report à Nouveau	-2 417 417	-3 562 988	-1 145 571
Résultat	-1 145 571	431 253	1 576 824
Subventions d'investissement	40 789	35 005	-5 784
Provisions règlementées	0	0	0
<b>Total</b>	<b>695 717</b>	<b>1 121 186</b>	<b>425 469</b>

### 2.2.2 Provisions pour risques et charges

Voir tableau 2056 joint

#### 2.2.2.1 Médailles du travail

Notre société, conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03), comptabilise dans ses comptes, les engagements couverts pour les médailles du travail sur les exercices à venir. Le calcul

de l'engagement de notre société au 31 décembre 2024 est effectué selon l'application des normes IAS 19/FAS 87, méthode rétrospective des unités de crédits projetées. Le taux d'actualisation retenu est de 3,50 %.

Ce qui donne le tableau suivant :

Prévision d'engagements	Montant € des engagements
Moins d'un an	1 823
De 1 à 5 ans	5 211
De 6 à 10 ans	4 014
De 11 à 20 ans	3 903
De 21 à 30 ans	446
Plus de 30 ans	37
<b>Total</b>	<b>15 434</b>

### 2.2.2.2 Litiges

Les litiges sont provisionnés à hauteur des risques encourus par la société.

### 2.2.2.3 Appréhension des risques environnementaux

Les provisions pour risques et charges sont évaluées selon les risques estimés par la société et ses conseils, sur la base d'écrits officiels ou dans le cadre des procédures de traitement de litiges clients.

### 2.2.3 Dettes

Etat des dettes et échéances : voir tableau 2057 cadre B de la liasse fiscale.

<b>DETTES A CARACTERE DE CHARGES A PAYER</b>		
<b>Personnel :</b>		
4282000	Congés Payés provisionnés	157 233
4286000	Autres charges à payer sur rémunérations	24 910
		<b>182 143</b>
<b>Organismes Sociaux :</b>		
4382000	Charges Sociales/CP	66 038
4386000	Charges à payer / dettes sociales	10 462
		<b>76 500</b>
<b>Etat :</b>		
44860000	Etat, charges à payer	13 714
		<b>13 714</b>
<b>Emprunts et dettes financières :</b>		
1688000	Intérêts courus sur emprunts	1 099
		<b>1 099</b>

<b>Factures non parvenues :</b>	
4081100 Factures non parvenues	733 079
	<u>733 079</u>

#### 2.2.4 Produits à recevoir

<b>PRODUITS A RECEVOIR :</b>	
<b>Autres créances :</b>	
4687000 Produits à recevoir	0
4387000 SS et organismes sociaux à recevoir	15 328
4387100 Organismes sociaux, remb. IJSS	11 337
	<u>26 665</u>
<b>Factures à émettre :</b>	
4181000 Factures à établir	49 292
	<u>49 292</u>

#### 2.2.5 Produits constatés d'avance

<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :</b>	
4870000 Produits constatés d'avance	368 904
	<u>368 904</u>

### 3 Informations relatives au Compte de Résultat

#### 3.1 Ventilation du Chiffre d'Affaires

	Marchandises	Production	Services	Total
CA Export	208 111	952 551	18 861	1 179 523
CA France	69 227	6 896 325	123 248	7 088 800
<b>Total</b>	<b>277 338</b>	<b>7 848 876</b>	<b>142 109</b>	<b>8 268 323</b>

Nota : la divulgation du détail du Chiffre d'Affaires par secteur d'activité et par marché géographique pouvant nuire à la société, cette information est volontairement incomplète.

### **3.2 Crédit-bail**

Néant

### **3.3 Charges exceptionnelles**

<b>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</b>		
	Ligne HE	25 846
Pénalités sur marchés		25 846
<b>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</b>		
	Ligne HF	6 003
VNC éléments d'actifs cédés		6 003
<b>Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions</b>		
	Ligne HG	-

### **3.4 Produits exceptionnels**

<b>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</b>		
	Ligne HA	-
<b>Produits exceptionnels sur opérations en capital</b>		
	Ligne HB	144 583
Amortissement subvention BPI		5 783
Quote-part de subvention		106 200
Produits cessions éléments actif		32 600
<b>Reprises sur provisions et transferts de charges</b>		
	Ligne HC	-

### 3.5 Impôt sur les sociétés

Le détail du calcul de l'impôt sur les sociétés figure dans les tableaux 2058 A et 2058 B de la liasse fiscale.

#### 3.5.1 Crédits d'impôts

Il n'y a plus de crédit d'impôt recherche.

## 4 Engagement hors bilan

### 4.1 Cautions reçues

Montant total N-1 :	1 672 886	
Montant total N :	1 037 517 (90% des PGE)	
Engagements à échéances :		
	N+1	490 500
	N+2	-
	N+3	-
	N+4	-
	<b>Total</b>	<b>490 500</b>

### 4.2 Cautions données aux clients

Montant total N-1 :	361 249	
Montants totaux N :	158 515 (Cautions de restitution d'acompte)	
Engagements à échéance :		
	N+1	158 515
	N+2	-
	N+3	-
	N+4	-
	<b>Total</b>	<b>158 515</b>

### 4.3 Sûretés réelles

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit garantis par un nantissement : Néant.

#### 4.4 Indemnités de fin de carrière

Méthode de calcul utilisée : unités de crédit projetée

Taux d'actualisation : 3,50%

Taux annuel d'augmentation des salaires : 1,5% pour les cadres et les non-cadres.

Table de mortalité : table de mortalité réglementaire TF 00-02

Age de départ à la retraite : 62-64 ans pour les non-cadres et 64 ans pour les cadres.

Montant du passif social N-1 :	304 345
Montant du passif social N :	276 093
Montant externalisé :	255 802
Montant à externaliser :	20 291
Impact dans le compte de résultat année N :	29 818

## 5 Autres informations

### 5.1 Effectif

		N-2	N-1	N
Effectif moyen :		78	65	42
Effectif au 31/12 dont :	Ouvrier	40	35	27
	Etam	17	12	8
	Cadres	16	9	3
Total		73	56	38

### 5.2 Comptes consolidés

En matière de comptes consolidés, ATELIERS ROCHE remplit les conditions prévues à l'article 248-13 du décret n° 86-221 du 17 février 1986 relatif aux comptes consolidés. ATELIERS ROCHE est incluse dans le périmètre de consolidation de la société en commandite par actions FERRY & CIE dont le siège social est situé à BUSSY-VECQUEVILLE.

### 5.3 Intégration fiscale

La société est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale (annexe). La convention retenue est celle qui met la filiale dans la situation qui aurait été la même en l'absence d'intégration.

Le montant des déficits reportables s'élève à 3 250 399 euros au 31/12/2024.

#### **5.4 Divers**

Effets escomptés non échus :	Néant
Montant des avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux :	Néant
Rémunération des dirigeants :	Information non fournie car permet d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction.
Avoirs fiscaux :	Néant
Quote-part de charges ou de bénéfices :	Néant

#### **5.5 Evènements post-clôture**

Néant.

## Annexe 1

# COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE BUSSY

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3.548.920 EUROS  
BUSSY BP 33 F - 52300 JOINVILLE

Tél. : (33) 3.25.94.04.24.

Fax : (33) 3.25.55.07.74.

R.C. CHAUMONT 56 B 15

Siret : 515 680 155 00014

### PERIMETRE D'INTEGRATION FISCALE DU GROUPE COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE BUSSY POUR L'ANNEE 2024

#### SOCIETE TÊTE DE GROUPE

COMPAGNIE INDUSTRIELLE & FINANCIERE DE BUSSY  
52300 JOINVILLE, BUSSY  
N° SIRET 515 680 155 00014 APE 702C  
RCS : 52000 CHAUMONT

Société anonyme au capital 3.548.920 euros divisé en 10.438 actions de 340 euros  
Centre des Impôts : 3 Rue du Brigadier ALBERT 52115 Saint-Dizier

#### SOCIETES FILIALES

FERRY CAPITAIN  
52300 JOINVILLE, BUSSY  
N° SIRET 516 780 095 00019 APE 275C  
RCS : 52000 CHAUMONT

Centre des Impôts : 3 Rue du Brigadier ALBERT - 52115 Saint-Dizier

S.A.S au capital de 7.500.000 euros

Répartition du capital :

- Compagnie Industrielle et Financière de Bussy 295.150 actions, soit 100%

#### FONDERIE & ACIERIE DE DENAIN

17 Rue Pierre Bériot  
59220 DENAIN  
N° SIRET 347 941 346 00012 APE 275C  
RCS : 59300 VALENCIENNES

Centre des Impôts : SIE Valenciennes La Rhonelle 1 Rue Raoul FOLLEREAU - 59322 Valenciennes Cedex

Société par actions Simplifiée au capital de 5.000.000 euros divisé en 160.000 actions de 31,25 euros.

Répartition du capital :

- Compagnie Industrielle et Financière de Bussy 160.000 actions, soit 100%

**ATELIERS ROCHE**

15 Bld Marcelin Berthelot - 51052 REIMS  
N° SIRET 335 780 094 00017 APE 285D  
RCS : 51100 REIMS

Centre des Impôts : Recette des Impôts Reims Nord 136 Rue Gambetta - 51080 REIMS Cedex

Société par actions Simplifiée au capital de 3.000.000 euros divisé en 30.000 actions de 100 euros.  
Répartition du capital :

- Compagnie Industrielle et Financière de Bussy 30.000 actions, soit 100%

**CMD Engrenages et Réducteurs**

539 Avenue du Cateau  
59400 CAMBRAI  
N° SIRET 775 708 225  
RCS : 59400 CAMBRAI

Centre des Impôts : 1 Rue Paix de Nimègue - 59400 Cambrai

Société Anonyme au capital de 10.000.000 euros divisé en 223.750 actions de 44,6927 euros.

Répartition du capital :

- Compagnie Industrielle et Financière de Bussy 223.275 actions, soit 99,79%  
- Divers : 475 actions, soit 0,21%

**SPPB (Anciennement Sté des Produits Pyroligneux de Bologne)**

BUSSY 52300 VECQUEVILLE  
N° SIRET 845 720 200 00045 APE 241G  
RCS : 52000 CHAUMONT

Centre des Impôts : 3 Rue du Brigadier ALBERT 52115 Saint-Dizier

S.A.S au capital de 4.900.000 euros divisé en 49.000 actions de 100 euros.

Répartition du capital :

- Compagnie Industrielle et Financière de Bussy 49.000 actions, soit 100%

**FER'INCUB**

BUSSY 52300 VECQUEVILLE  
N° SIRET 878 101 567 00013 APE 7112B  
RCS : 52000 CHAUMONT

Centre des Impôts : 3 Rue du Brigadier ALBERT 52115 Saint-Dizier

S.A.S au capital de 300.000 euros divisé en 30.000 actions de 10 euros.

Répartition du capital :

- Compagnie Industrielle et Financière de Bussy 30.000 actions, soit 100%

\*\*\*\*\*



Désignation de l'entreprise		ATELIERS ROCHE										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A													
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles		PE	187 255	PF	4 798	PG		PH		192 054			
<b>TOTAL I</b>		RK	187 255	RM	4 798	RN		RO		192 054			
Terrains		PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU					
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	6 044 099	QA	250 431	QB	41 034	QC		6 253 495			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	151 790	QE	38 340	QF	1 175	QG		188 955			
	Matériel de transport	QH	35 004	QI		QJ		QK		35 004			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	81 276	QM	8 659	QN	790	QO		89 144			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT					
<b>TOTAL II</b>		QU	6 312 169	QV	297 429	QW	42 999	QX		6 566 599			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>		ØN	6 499 424	ØP	302 228	ØQ	42 999	ØR		6 758 653			
CADRE B													
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5					N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU					RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9					Q1		
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC					SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7					Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4					R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2					S3		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9					T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8					T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5					U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3					V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1					W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8					W9		
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7					X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL												
<b>TOTAL III</b>													
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU					NV		
Total général des dotations (NP + NQ + NR)	NW		Total général des reprises (NS + NT + NU)		NY		Total général des mouvements (NW + NY)		NZ				
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice			Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9				Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP				SR		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		ATELIERS ROCHE				Néant <input type="checkbox"/>			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	40 423	4B	481 252	4C	33 123	4D	488 552
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	319 778	4F	35 522	4G		4H	355 300
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	5 450	4K		4L	5 450	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	15 246	4Y	188	4Z		5A	15 434
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	140 460	5W		5X	45 726	5Y	94 734
	<b>TOTAL II</b>	5Z	521 357	TV	516 962	TW	84 299	TX	954 020
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	ØU		ØV		ØW		ØX	
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	206 204	6P	230 255	6R	149 438	6S	287 021
	Sur comptes clients	6T	125 936	6U	66 490	6V	125 936	6W	66 490
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	332 140	TY	296 745	TZ	275 374	UA	353 511
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	853 497	UB	813 707	UC	359 673	UD	1 307 531
	- d'exploitation		UE	813 707	UF	359 673			
Dont dotations et reprises	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		ATELIERS ROCHE		Néant <input type="checkbox"/>							
<b>CADRE A</b>		<b>ÉTAT DES CRÉANCES</b>		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	141 259	UR		US	141 259			
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	66 490					66 490		
	Autres créances clients		UX	943 805		943 805					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constatée*) UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	26 665		26 665					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	142 924		142 924				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	8 894		8 894				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	20 287		20 287					
	<b>TOTAUX</b>		VT	1 350 324	VU	1 142 575	VV	207 749			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	12 101							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
		VF									
<b>CADRE B</b>		<b>ÉTAT DES DETTES</b>		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VII	1 153 896		712 450		441 446			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	980 679		980 679						
Personnel et comptes rattachés		8C	290 801		290 801						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	193 723		193 723						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	29 261		29 261					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	18 036		18 036					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 033		2 033						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	368 904		368 904						
<b>TOTAUX</b>		VY	3 037 334	VZ	2 595 888		441 446				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ								
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	705 965							
				(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											